

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi 5 septembre 2023, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Thierry Beloin	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5

Absent	André Nadeau	siège 6
--------	--------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 06 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 23-09-98**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 14 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2023;
4. Période de questions réservée au public;
5. TECQ 2019-2023;
6. Proposition de travaux, 61 rue de l'Église;
7. Dépôt du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau;
8. Mise à niveau du système d'eau potable;
9. Offre de service Cain Lamarre;
10. Entente voirie;
11. Paiement des comptes :
  - 11.1 Comptes payés ;
  - 11.2 Comptes à payer ;
12. Bordereau de correspondance;
13. Rapports :
  - 13.1 Maire;

- 13.2 Conseillers;
- 13.3 Directrice générale;
- 14. Varia ;
- 15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023**

**Résolution 23-09-99**

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Monsieur Patrick Sweezey est présent.

Aucune question.

5. **TECQ 2019-2023**

**Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les

travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT**

l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE**

la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE**

les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE**

les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**Résolution 23-09-100**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par la conseillère Linda Mc Duff,

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**De** transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. PROPOSITION DES TRAVAUX, 61 RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU QUE**

des travaux de drainage doivent être effectués devant le 61 rue de l'Église;

**ATTENDU QUE**

l'eau de la rue de l'Église, de ce secteur, s'accumule à cet endroit et cause des dommages au terrain;

**ATTENDU QU'**

une proposition de travaux a été demandée au Service EXP pour corriger la situation;

**ATTENDU QUE**

les Service EXP ont proposé un plan d'intervention;

**ATTENDU QUE** les travaux pourront être subventionnés par la TECQ 2019-2024;

**Résolution 23-09-101**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

**D’accepter** la proposition des Services EXP pour les travaux de drainage sur la rue de l’Église, à la hauteur du 61 rue de l’Église.

**D’autoriser** les Services EXP de procéder à la demande de prix auprès d’un entrepreneur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. DÉPÔT DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D’ÉCONOMIE D’EAU**

Madame Marie-Ève Breton dépose le bilan de la stratégie municipale d’économie d’eau potable.

**8. MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D’EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité alimente ses citoyens en eau potable via un puits d’eau souterraine et plusieurs non-conformités à l’annexe 1 du RQEP ont été détectées, et un avis d’ébullition a été émis;

**ATTENDU QUE** l’article 6 qui précise que les eaux qui sont mises à la disposition de l’utilisateur par un système de distribution alimenté exclusivement avec des eaux brutes souterraines doivent avoir subi un traitement de désinfection dont le taux éprouvé d’efficacité d’élimination est d’au moins 99,99 % des virus (démonstré par l’avis d’un professionnel), si des analyses ont révélé la présence d’un indicateur de contamination fécale dans au moins 2 échantillons de ces eaux brutes;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire l’installation d’un système de désinfection au niveau du système d’eau potable;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de services professionnels pour l’ingénierie et demande d’autorisation ministérielle (AM) pour ajout d’un système de désinfection;

**ATTENDU QUE** les activités prévues au mandat sont les suivantes :

Étape 1 : Ingénierie du système UV (plans et devis)

Étape 2 : Demande d’autorisation ministérielle (AM)

**Résolution 23-09-102**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**D’accepter** l’offre de services professionnels de l’entreprise BRUSER au montant de 20 250 \$ taxes exclues forfaitaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. OFFRE DE SERVICE CAIN LAMARRE**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l’offre de services juridiques 2024 de la firme Cain Lamarre a été soumis au conseil municipal;

**ATTENDU QU'** une banque d'heures à taux horaire réduit nous est offerte au montant de 3 000 \$ plus taxes et frais de services administratifs de 7.5 % pour 15 heures;

**ATTENDU QU'** une offre a été également offerte pour la vérification des procès-verbaux pour l'année 2024 au montant de 1 200 \$ taxes non incluses;

### **Résolution 23-09-103**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**D'autoriser** le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**D'autoriser** la vérification des procès-verbaux 2024 au montant de 1 200 \$, taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10. ENTENTE VOIRIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'East Hereford fera la fourniture de service d'un employé de voirie à la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette;

**ATTENDU QUE** cette entente intermunicipale a été recommandée par le comité de la mise en commun et acceptée par les deux conseils municipaux;

**ATTENDU QU'** une entente a été rédigée par Me Marie-Claude Veilleux, avocate, en collaboration avec Madame Marie-Ève Breton, directrice générale de la Municipalité d'East Hereford;

### **Résolution 23-09-104**

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

**D'accepter** le protocole d'entente pour la fourniture de service d'un employé de voirie.

**D'autoriser** le maire ainsi que la directrice générale à signer le protocole au nom de la Municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. PAIEMENT DES COMPTES**

### **11.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 46 016.58 \$ payé du 4 août au 31 août 2023.

### **Résolution 23-09-105**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 46 016,58 \$ payé du 4 août au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11.2 Compte à payer

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 29 939,93 \$ en date du 31 août 2023.

### **Résolution 23-09-106**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 29 939,93 \$ en date du 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

## 13. **RAPPORTS :**

### 13.1 Maire

M. Lavoie mentionne que la tour au sommet du Mont Hereford a été vandalisée et qu'elle ne sera pas réparée par la compagnie Xittel.

### 13.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy souligne que près de 250 personnes seront présentes au Méchoui le 10 septembre prochain. Il suggère de faire un rappel aux gens sur la disposition des fleurs/objets sur les pierres tombales dans le cimetière.

Monsieur Thierry Beloin mentionne que le tournoi Rosco a été un succès. Ils remettront une somme de 1 000 \$ à la famille Fecteau/Gendron dont la maison a passé au feu. Il souligne également que le comité de loisirs est en mode recrutement.

Madame Maryse Dubé sera maintenant responsable du journal Le Fouineur et invitera les citoyens qui le désirent à former un comité.

### 13.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton mentionne que la mise à jour annuelle du plan de la sécurité civile est en cours en collaboration avec M. Raymond Gagné.

Les visites préventives en sécurité incendie débuteront dans la semaine du 11 septembre.

## 14. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

## 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 38.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,  
directrice générale et  
greffière-trésorière